

Édito

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 2^e ou du 3^e trimestre 2015 à celles des 12 mois précédents.

Des affaires créées au titre de la garantie AGS en baisse

L'économie française reste convalescente comme l'atteste le nombre annuel de défaillances d'entreprises qui tend à se réduire mais se maintient toujours au dessus de la barre des 60 000 unités. Les derniers chiffres rendus publics par la Banque de France font en effet état de 63 063 redressements et liquidations judiciaires sur les 12 mois arrêtés à fin juillet 2015, soit un nombre en diminution de -0,3% par rapport à celui enregistré fin juillet 2014. Sauvegardes comprises, la société Altares comptabilise quant à elle 62 900 défaillances à fin septembre 2015. Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité de l'AGS présentent des valeurs globales en recul mais toujours élevées.

Sur 12 mois glissants, le nombre total d'affaires créées au titre de la garantie AGS baisse de -4,9% à fin septembre 2015. Il faut toutefois remarquer que les affaires créées pour les très petites entreprises de 1 à 2 salariés augmentent sur la période (+1,1%). La construction est le secteur le plus représenté dans les affaires créées sur les 12 derniers mois, avec 28,0% de l'ensemble.

Initié à la fin du 4^e trimestre 2014, le repli du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -4,9% à fin septembre 2015.

Le nombre total d'ouvertures de procédures de sauvegarde, statistique suivie par la Délégation Unédic AGS depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, a diminué de -2,6% sur les 12 derniers mois.

Des avances sur 12 mois toujours supérieures à 2 milliards d'euros

Le montant avancé sur les 12 derniers mois a diminué de -4,4% par rapport aux 12 mois précédents pour s'établir à 2,13 milliards d'euros. Sur la même période, le montant récupéré s'élève à 729,2 millions d'euros, ce qui correspond à une évolution annuelle de -0,8%.

Thierry Méteyé

Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015



2 126,8 M€ -4,4%

Avances



729,2 M€ -0,8%

Récupérations



260 160 -7,3%

Bénéficiaires

Affaires créées au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015



26 793 -4,9%

Affaires AGS créées

Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015



1 456,6 M€ **0,30%**

(depuis le 1^{er} avril 2011)

Montant des cotisations

Taux de cotisation

Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015



1 589 -2,6%

Sauvegardes

Affaires AGS créées

26 793
Affaires AGS créées

Caractéristiques & évolution des affaires créées au titre de la garantie AGS

	3 ^{ème} trimestre 2015				Sur les 12 derniers mois	
	Juillet	Août	Sept.	Total	Cumul	Evolution annuelle
Nombres total d'affaires créées	2 454	1 307	1 952	5 713	26 793	-4,9%
Répartition par type de jugement d'ouverture						
- Liquidation judiciaire	1 454	784	1 199	3 437	16 137	-2,6%
- Redressement judiciaire	947	490	721	2 158	10 141	-8,2%
- Sauvegarde	53	33	32	118	515	-3,9%

Définition. Le nombre d'affaires créées sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

Avertissement. Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance. Pour les sauvegardes, sont donc uniquement comptabilisées les affaires créées pendant la période d'observation et le plan de sauvegarde. Celles créées après résolution du plan et conversion en liquidation ou redressement judiciaire sont réparties dans ces 2 types de jugements.

Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois selon l'effectif au jugement d'ouverture

Des affaires créées relatives à des entreprises de 1 à 2 salariés en hausse

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	13 147	49,1%	↗
3 à 9 salariés	10 048	37,5%	↘
10 à 19 salariés	2 158	8,1%	↘
20 à 49 salariés	1 101	4,1%	↘
50 à 99 salariés	197	0,7%	↘
100 salariés et +	142	0,5%	↘

A la fin du 3^e trimestre 2015, 86,6% des affaires créées sur les 12 derniers mois se rapportent à des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,2% à des sociétés de 50 salariés et plus.

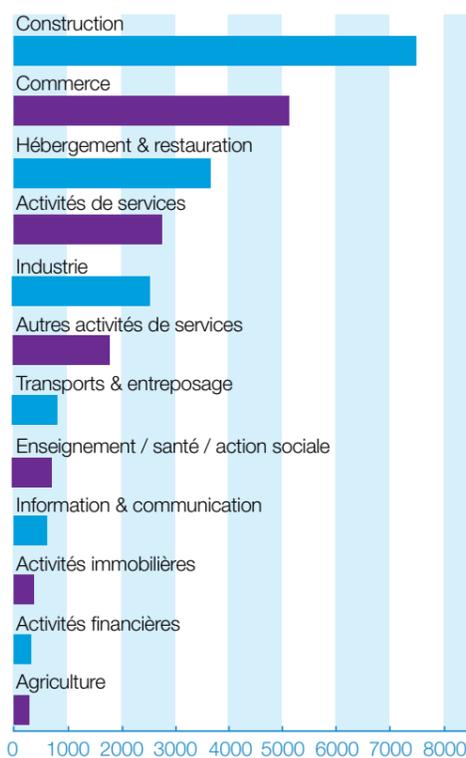
A souligner que les affaires créées pour des entreprises de 1 à 2 salariés augmentent sur la période (+1,1%).

Faits marquants

Diminution du nombre d'affaires créées sur 12 mois glissants

Le nombre d'affaires créées au titre de la garantie AGS est en baisse avec une évolution annuelle à la fin du 3^e trimestre 2015 de -4,9% (contre -1,9% à la fin du 2^e trimestre 2015 et -1,7% à la fin du 1^{er} trimestre 2015).

Cette baisse est proportionnellement plus marquée pour les affaires ouvertes en redressement judiciaire dont la diminution est supérieure de 5,6 points à celle des affaires ouvertes en liquidation judiciaire et de 4,3 points à celle des affaires ouvertes en sauvegarde.

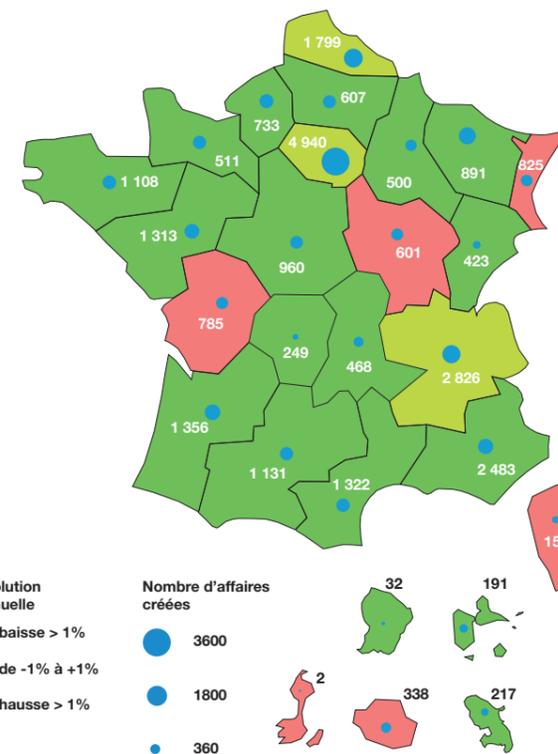


Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois par secteur d'activité

Un plus grand nombre d'affaires créées dans la construction

Sur les 12 derniers mois, la construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées au titre de la garantie AGS (28,0% de l'ensemble), suivie, mais après un net décrochement, par le commerce (19,3%).

Fait notable, le nombre d'affaires créées diminue dans la totalité des secteurs. Cette baisse est en proportion la plus forte dans les transports et entreposage (-15,9%) mais reste très limitée dans l'hébergement et restauration (-0,2%).



Evolution annuelle

- baisse > 1%
- de -1% à +1%
- hausse > 1%

Nombre d'affaires créées

- 3600
- 1800
- 360

Salariés

260 160
Bénéficiaires

Evolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Baisse du nombre de bénéficiaires

Sur les 12 derniers mois	
Cumul	Evolution annuelle
260 160	-4,9%

Définition. Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4^e trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -4,9% au 30 septembre 2015.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	
Cumul	Evolution annuelle
121 420	-5,4%

Définition. Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Avertissement. Données arrêtées au 30 septembre 2015 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêt des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -5,4% sur 12 mois glissants à fin juin 2015.

Cartographie régionale

Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois par région

De par son tissu économique, l'Ile-de-France est la région où le nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois est le plus élevé. Suivent Rhône-Alpes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais. Ces affaires diminuent sur la période dans une grande majorité des régions, même si quelques hausses sont observées : les plus fortes, en proportion, sont en Corse (+24,0%), en Poitou-Charentes (+6,4%), à la Réunion (+3,7%) et en Alsace (+3,3%).

En outre, la part des affaires créées avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est le plus souvent supérieure ou égale à 50%, sauf en Basse-Normandie, en Franche-Comté, en Poitou-Charentes et en Corse.

A noter que 27 affaires transnationales ont été créées depuis un an (soit 7 de plus que sur les 12 mois précédents).

Procédures de sauvegarde

Evolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

3 ^{ème} trimestre 2015				Sur les 12 derniers mois	
Juillet	Août	Sept.	Total	Cumul	Evolution annuelle
163	77	67	307	1 589	-2,6%

Avertissement. Données arrêtées au 30 septembre 2015 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêt des données.

Faits marquants

Baisse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Après avoir longtemps augmenté, le nombre de nouvelles sauvegardes a amorcé une baisse à la fin du 2^e trimestre 2015 (-0,4% sur 12 mois glissants). Avec une diminution constatée de -2,6% à fin septembre 2015, le recul se poursuit.

Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde sur les 12 derniers mois sont la région Rhône-Alpes avec 12,7% des procédures, l'Ile-de-France avec 10,8%, l'Aquitaine et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 10,4% chacune.

Le contentieux « Amiante »

Champ. Ces statistiques portent sur les convocations devant le conseil des prud'hommes ou une cour d'appel et enregistrées par l'AGS du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014. Les recours ont été dénombrés selon la date de décision du jugement rendu.

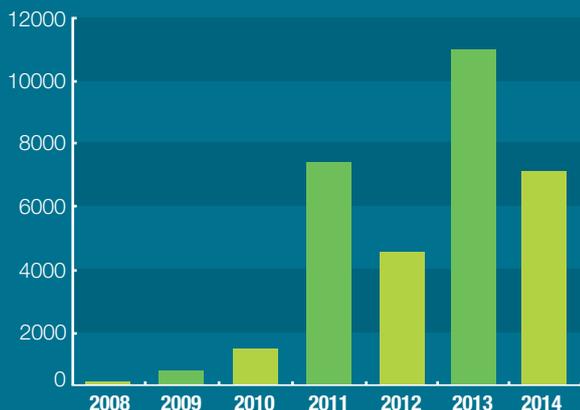
Avertissement. Les convocations sont comptabilisées en nombre de salariés.

Evolution

Une recrudescence sur les 4 dernières années

L'exposition professionnelle à l'amiante et ses conséquences sur la santé et l'espérance de vie des salariés concernés sont au cœur d'une problématique complexe, tant sociale que financière et juridique. De facto, l'AGS s'est trouvée impactée ces dernières années par les nombreux contentieux initiés devant les conseils de prud'hommes par les salariés d'entreprises ayant utilisé l'amiante et en procédures collectives. Les demandes liées à l'exposition au risque amiante ont pris ainsi énormément d'importance et le nombre de convocations créées est passé de quelques dizaines en 2008 à plusieurs milliers sur chacune des 4 dernières années, avec un pic à près de 11 000 en 2013. Il faut d'ailleurs remarquer, qu'en 2013, plus d'une convocation enregistrée sur cinq était liée à l'exposition au risque amiante.

Evolution du nombre de convocations liées à l'exposition au risque amiante, créées de 2008 à 2014



Source.
Délégation Unédic AGS

Structure

En grande majorité, l'origine est la contestation par le mandataire judiciaire de tout ou partie de la créance du salarié

Sur la globalité des 7 années de suivi, 75% des convocations créées et liées à l'exposition au risque amiante sont relatives au conseil des prud'hommes et 25% à une cours d'appel. Point notable, 91% de ces contentieux ont pour point de départ le refus du mandataire judiciaire de porter tout ou partie des créances du salarié sur le relevé (article L.625-1 du Code de Commerce), 8% sont nés antérieurement à la procédure collective (article L.625-3) et 1% résultent de la contestation par l'AGS de tout ou partie des créances (article L.625-4) – contre respectivement 61%, 34% et 5% pour l'ensemble des contentieux.

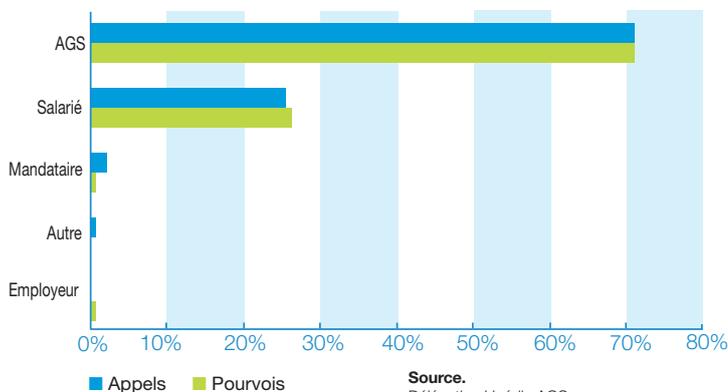
Soulignons que 65% des entreprises concernées par ces litiges font partie du secteur industriel et 58% ont 10 ans et plus d'ancienneté (ces pourcentages passent à 85% et 78% si on se place à la maille « salarié »).

Jugements & recours

Des recours principalement initiés par l'AGS

Sur les jugements prononcés de 2008 à 2014 par les conseils de prud'hommes et relatifs au contentieux « Amiante », 56% ont été frappés d'appel dont 71% à l'initiative de l'AGS. En ce qui concerne les arrêts de cours d'appel rendus, 66% ont fait l'objet d'un pourvoi dont 71% avec pour origine l'AGS. A noter que les pourvois initiés par l'AGS dans le cadre du contentieux « Amiante » ont été multipliés par plus de 5 entre 2013 et 2014. Cette prépondérance de l'AGS dans l'origine des recours exercés pour le contentieux « Amiante » trouve son fondement dans une jurisprudence qui n'est pas encore stabilisée sur le sujet.

Contentieux « Amiante » : origine des appels et des pourvois de 2008 à 2014



Source.
Délégation Unédic AGS